



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 05/02/2026 Date d'affichage : 05/02/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 13 Nombre de votants : 13 Absents / Excusés : 8	Objet : Convention avec le Centre de Gestion de Vendée	Délibération n° 2026-11
		Résultat du vote 13 pour 0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Six, le 11 février à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE,
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU.

Procurations :

M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

Excusés :

Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
M. Jean-Yves LECOQ, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT, M. François EDOM, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIVRON

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

11. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VENDÉE

Le Comité syndical,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L452-40 à L452-48,
Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage,
Vu le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public,
Vu la circulaire n° 2025-03 du 1^{er} avril 2025 relative à l'assurance chômage en vigueur au 1^{er} avril 2025, son règlement général et ses textes associés,
Considérant la délibération n° DEL-20250708-12 du conseil d'administration du Centre de Gestion 85 du 8 juillet 2025 portant convention avec le CDG de la Sarthe et ses collectivités affiliées,

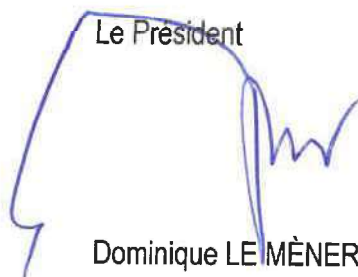
Après en avoir délibéré,

• DÉCIDE :

- **D'ADHÉRER** au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 11 février 2026 ;
- **DE DONNER** mission au Président pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au CENTRE DE GESTION au titre de la présente prestation et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 11 février 2026

Le Président



Dominique LE MÈNER